

Projet régional de santé : améliorer l'organisation de l'offre de santé afin de répondre aux besoins de la population

Après plus de 18 mois de réflexions, d'échanges et de concertation avec l'ensemble des acteurs de la santé de la région, Laurent Habert, directeur général de l'Agence régionale de santé d'Alsace arrête le projet régional de santé 2012-2016 le 30 janvier.

Le projet régional de santé (PRS), outil de planification régionale de l'offre de santé, instauré par la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires du 21 juillet 2009, comporte plusieurs volets : un plan stratégique régional définissant les priorités d'action en santé ; trois schémas régionaux - d'organisation des soins, d'organisation médico-sociale et de prévention – et des programmes d'application de ces schémas.

Elaboré sous l'impulsion et la responsabilité de l'Agence régionale de santé (ARS), le PRS 2012-2016 repose sur un diagnostic approfondi et partagé de la situation sanitaire et médico-sociale en Alsace. Quatre valeurs essentielles ont été mises en œuvre, à chacune des étapes de l'élaboration du projet : l'examen global des réponses sanitaires à apporter pour répondre aux besoins de la population, le souci de l'équilibre territorial, la promotion des démarches de prévention, la concertation avec les acteurs de la santé en région.

Les grandes étapes de l'élaboration du projet régional de santé 2012-2016

Les travaux liés à l'élaboration du projet régional de santé ont débuté dès la création de l'ARS en avril 2010 :

- avril - octobre 2010 : réflexion sur le périmètre des territoires de santé et les zones de proximité en Alsace ; état des lieux de la situation sanitaire de la population et de l'organisation et de l'activité du système de santé en Alsace
- novembre 2010 - avril 2011 : élaboration du plan stratégique régional de santé et sélection des priorités régionales d'action en santé
- mai 2011 - octobre 2011 : élaboration des schémas (prévention, organisation des soins, organisation médico-sociale) et des programmes d'application
- novembre 2011 - janvier 2012 : consultation sur l'ensemble des éléments constitutifs du projet régional de santé ; intégration des observations, remarques et propositions accompagnant les avis reçus
- janvier 2012 : adoption du projet régional de santé par le directeur général de l'ARS

Les 15 priorités d'action en santé pour l'Alsace

L'ARS a établi, en s'appuyant sur l'état des lieux du projet régional de santé, et dans le cadre des échanges avec ses partenaires, 15 priorités d'actions qui constituent le plan stratégique régional

de santé (PSRS). Correspondant aux enjeux principaux auxquels le système de santé alsacien doit répondre sur la période 2012-2016, elles s'organisent autour de quatre axes :

- diminuer la prévalence et l'incidence des pathologies ayant l'impact le plus fort sur la mortalité évitable en Alsace et réduire les comportements à risque,
- organiser la prise en charge sanitaire et médico-sociale pour favoriser l'autonomie des personnes en situation particulière de fragilité,
- favoriser la coordination de la prise en charge autour du patient,
- viser l'excellence du système de santé en Alsace.

Ces priorités ont constitué le point de référence des travaux d'élaboration des schémas et programmes du projet régional de santé.

Les schémas régionaux et programmes d'application

Les schémas régionaux de prévention, d'organisation des soins (volets hospitalier et ambulatoire) et d'organisation médico-sociale constituent les fondements de l'organisation régionale de l'offre de santé en Alsace pour les cinq années à venir. De nombreux professionnels de la région, issus de ces trois secteurs d'activité, ont participé aux travaux liés à leur élaboration, en concertation avec les commissions permanente et spécialisées de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA). Les programmes d'application de ces schémas - programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC), programme régional d'accès à la prévention et aux soins (PRAPS), programme régional de télémédecine (PRT), programme pluriannuel de gestion du risque (PRGDR) - ont été établis selon les mêmes modalités de concertation et d'échanges.

Une large concertation avec les acteurs de la santé en Alsace

A chaque étape de l'élaboration du PRS, l'ARS a mis en œuvre une large démarche de concertation, visant, au-delà du dispositif législatif et réglementaire prévu par les textes, à associer l'ensemble des partenaires et acteurs de la santé, ainsi que le grand public. Celle-ci s'est traduite par des travaux communs, des échanges, une enquête ouverte à l'ensemble de la population ainsi que les consultations officielles. Au total, près de 500 personnes et professionnels ont été associés à la construction du projet régional de santé 2012-2016.

Un avis positif de la CRSA

La Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) a été fortement associée à la concertation autour du PRS et l'implication de ses membres, notamment au sein de ses commissions permanente et spécialisées, a été intense. Après plusieurs mois de travaux, la CRSA a porté une appréciation positive sur le PRS, qui devrait pouvoir selon elle répondre à la majorité des besoins de la région. Elle a souhaité appuyer quelques points qui méritent une vigilance particulière tels que les inégalités d'accès aux soins ou les difficultés liées aux questions de démographie médicale.

Communiqué par :

Laurent Habert
Directeur général

Contacts presse :

Caroline Streb - 03 88 76 79 24
ars-alsace-communication@ars.sante.fr